

Je suis également d'accord avec le député quand il dit combien a été précieuse la recherche qui a été effectuée, en matière d'assurance-santé, par la Division de la recherche du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis toujours d'avis qu'après avoir parlé pendant 37 ans de doter le pays de l'assurance-santé, les libéraux ne devraient pas manquer de données sur lesquelles asseoir un tel programme. Il reste, toutefois, que la recherche du ministère dans cet important domaine a déterminé la base sur laquelle on pourrait maintenant établir un programme national d'assurance-santé.

De fait, je suis sûr que l'étendue de ces recherches autoriserait à l'égard de l'assurance-santé nationale une entreprise beaucoup plus audacieuse que celle envisagée dans les propositions que le gouvernement fédéral a présentées aux provinces lors de la conférence tenue dernièrement à Ottawa. Si nous ne progressons pas aussi rapidement que nous devrions, ce n'est pas la faute des investigateurs, mais bien celle du Gouvernement qui tire encore au flanc dans cet important domaine.

Je fais écho également aux remerciements de l'honorable député de Northumberland à l'endroit de la division des recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'excellent travail qu'elle a accompli pour le comité de la sécurité de la vieillesse en 1950. Je suis sûr que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage), qui était président conjoint de ce comité, conviendra avec moi que les recherches de ce service nous ont permis de prendre des décisions intelligentes dans cet important domaine.

C'est précisément à cause de l'importance des travaux de base que j'estime qu'il y aurait lieu de poursuivre les recherches en ce qui concerne le sort de nos vieux. Lorsqu'on a appelé cet après-midi une question marquée d'un astérisque et inscrite à mon nom il y a eu quelques petits rires à la Chambre. Je parle ici de la question que je posais relativement au petit déjeuner des fonctionnaires. Il y a eu d'autres petits rires lorsque l'adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu.

Je voudrais qu'il soit bien entendu qu'en consignait cette série de questions au *Feuilleton* j'étais tout à fait sérieux, en ce qui concerne l'une et l'autre partie. Je suis tout à fait favorable aux travaux auxquels se livre le service de l'alimentation du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des habitudes alimentaires de certaines parties de notre population. J'estime qu'en poursuivant ces travaux on pourra arriver à constituer un dossier de renseigne-

ments grâce auquel il sera possible, par la propagande, d'améliorer la santé de notre population en améliorant son alimentation.

Non seulement étais-je parfaitement sérieux en ce qui concerne le travail du service de l'alimentation parmi les fonctionnaires d'Ottawa, mais je ne l'étais pas moins en proposant qu'un relevé analogue soit fait parmi certains groupes de titulaires de la pension de vieillesse dans notre pays. De fait, je donnais à entendre qu'il y aurait lieu de se demander non seulement si les vieillards pensionnés prennent un bon déjeuner mais si leurs autres repas sont suffisants. J'exhorte donc le Gouvernement à étendre les recherches mentionnées dans la résolution qui figure au *Feuilleton*, au mode d'existence, dans notre merveilleux pays, des personnes âgées de 65 ou 70 ans ou plus.

Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'établir un comité spécial chargé de faire la revue de toutes les mesures législatives intéressant les vieillards. Dans une de ses réponses caractéristiques, le ministre, au lieu de me répondre, m'a posé lui-même une question.

Je rappelle à la Chambre que ma demande d'une enquête sur le mode d'existence de nos citoyens plus âgés se fonde sur une intéressante brochure intitulée *Age and Opportunity* que le Conseil du bien-être de la région métropolitaine de Winnipeg a publiée après une enquête sur cette question. Quand j'en ai parlé le 29 février, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il avait vu un exemplaire de ce rapport; j'espère que, depuis, il a eu le temps de l'étudier.

Je rappelle au ministre et aux autres que ce rapport renferme un certain nombre de vœux. Un d'entre eux a pour objet une révision tous les quatre ou cinq ans, de l'ensemble de notre législation relative à la pension de vieillesse. Le Conseil du bien-être rappelle que c'était là une proposition qu'a formulée le Conseil canadien du bien-être lorsqu'il a témoigné devant notre comité sur la sécurité des vieillards en 1950. Plusieurs années se sont écoulées depuis. Il me semble donc que la proposition du Conseil du bien-être de la région métropolitaine de Winnipeg et celle du Conseil canadien du bien-être sont fondées et que le moment est venu d'étudier de nouveau l'ensemble de la question et d'entreprendre des recherches dans ce domaine.

C'était là le but des questions dont je viens de parler, savoir qu'à mon avis, la recherche visant à déterminer si les vieillards pensionnés ont suffisamment à manger est tout aussi important que celles qui ont trait à d'autres domaines dans lesquels il a été proposé d'entreprendre des recherches. Il s'agirait ici